



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte de naissance sécurisé ou acte de naissance légalisé des conjoints,</li> <li>- Photocopie légalisée de l'acte de mariage,</li> <li>- Photocopie légalisée du certificat de nationalité du conjoint béninois,- Attestations de résidence des conjoints.</li> <li>□ <b><i>Personnes vivant au Bénin depuis un moment et bénéficiant de la nationalité par décret</i></b></li> <li>- Note du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation transmettant le dossier de demande de nationalité comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de nationalité,</li> <li>- Copie du Décret accordant la nationalité,</li> <li>- Acte de naissance sécurisé ou ancien acte de naissance légalisé,</li> <li>- Photocopie légalisée du Passeport,</li> <li>- Attestation de résidence.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>2</b>	<b>Certificat d'individualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte de naissance sécurisé ou acte de naissance légalisé,</li> <li>- Les différents actes sur lesquels l'écriture du nom n'est pas correcte ou conforme à celle mentionnée sur l'acte de naissance</li> <li>- Carte d'identité nationale ou Passeport en cours de validité (Pas obligatoire).</li> </ul>	1000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	24 heures
<b>3</b>	<b>Procès-verbal de cession de salaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de Procès-Verbal de Cession de salaire adressée au Président du Tribunal (la Demande doit préciser le montant total du prêt en nominal et intérêts, le montant du remboursement mensuel et la durée totale de remboursement en mois),</li> <li>- Photocopie d'une fiche de paie récente datant de moins de 03 mois,</li> </ul>	3500 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	48 heures

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du Passeport en cours de validité ou de la carte d'identité militaire pour les Personnels de l'Armée.</li> <li>- Tableau d'amortissement de la Banque</li> <li>- Mentionner le cas où la cession dépasse la quotité cessible, l'intéressé doit apporter la preuve de ce qu'il a d'autres sources de revenus autres que son salaire</li> </ul> <p><b><u>NB</u></b> : dossier à déposer au secrétariat du Greffier en chef</p>		
4	<b>Procuration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne voulant donner procuration à quelqu'un (le mandant) se présente au Tribunal munie aussi bien de sa carte d'identité ou de son passeport que de celle de la personne à qui elle veut donner procuration (le mandataire)</li> <li>- Demande sur laquelle elle précise l'objet de la procuration.</li> </ul>	1500 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	24 heures
5	<b>Certificat de non abandon de domicile conjugal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande adressée à la Police</li> <li>- PV d'enquête sur le non abandon de domicile après demande adressée au Procureur de la République</li> <li>- Acte de mariage</li> <li>- Acte de décès</li> </ul>	4000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	08 jours
6	<b>Attestation de non appel ni opposition</b>	Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, les références de la décision	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	72 heures
7	<b>Attestation d'instance</b>	Demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure, la chambre concernée et la dernière date d'audience	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	72 heures

8	<b>Attestation de radiation</b>	- Demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure et la date à laquelle la radiation est intervenue	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	72 heures
9	<b>Extrait de décision</b>	- Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant / indiquant les références de la décision, le numéro de la procédure (numéro de jugement, chambre et date de la décision)	500 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs (par feuillet)	72 heures
10	<b>Copie de décision</b>	- Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant / indiquant les références de la décision, le numéro de la procédure (numéro de jugement, chambre et date de la décision) - Timbre fiscal de 1200F par feuillet de la copie	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs (par feuillet)	08 jours
11	<b>Certification matérielle</b>	- L'original de l'acte à certifier - L'original de la carte d'identité national ou certificat d'identification personnelle	1000 francs	24 heures
12	<b>Grosse de jugement</b>	- Demande adressée au Greffier en chef précisant les références du dossier (Numéro dossier, parties en cause, date à laquelle le dossier a été vidé) en plus d'une attestation de non Appel. - Produire l'extrait de la décision et l'attestation de non appel - Enregistrer au préalable la décision sauf si elle est exécutoire sur minute ou par provision sans enregistrement - Produire le compulsoire de la cour d'appel au cas où le tribunal de première instance serait saisi par assignation	7000 francs	2 semaines

12	<b>Copie d'ordonnance de liquidation de succession</b>	Demande adressée au Greffier en chef précisant les références du dossier (Numéro dossier, Nom et prénoms du requérant, date à laquelle le dossier a été vidé) -- Enregistrer préalablement l'ordonnance (les frais d'enregistrement s'élèvent à 5000 et sont payé au niveau de la caisse ainsi que les frais de copie de décisions. - se munir de deux ou trois timbres fiscaux de 1200	5000 francs	2 semaines
13	<b>Attestation d'appel</b>	- Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, les références de la décision	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 Francs	72 heures
14	<b>Autorisation parentale</b>	- Lettre de déclaration écrite par le parent - Pièces d'identité du parent + acte de naissance de l'enfant	1000 francs	24 heures
15	<b>Consignation</b>	- Produire la copie de la décision ordonnant la consignation (ordonnance du juge, du cabinet d'instruction, réquisitoire du parquet ou jugement du tribunal) - Produire la preuve du versement effectué sur le compte BOA de la juridiction		
16	<b>Déconsignation</b>	Demande adressée au Greffier en Chef - Copie de décision ordonnant la déconsignation - Attestation de non appel - Pièce d'identité du bénéficiaire - RIB ou le numéro Mobile Money MTN sur lequel le bénéficiaire souhaite être payé - Procuration le cas échéant		

16	<b>Immatriculation des Sociétés coopératives</b>	1-Proces-verbal de l'assemblée générale constitutive ou de mise de conformité ; 2-Statut de la coopérative ; 3-règlement intérieur de la coopérative ; 4-liste des membres des organes (CG, CA et CS) ; 5-Photocopie du livret de compte ou de relevé bancaire de la société coopérative précisant l'avoir du compte ouvert au nom de la société coopérative auprès d'une institution financière agréé aux besoins ; 6-récépissé de dépôt de fonds provenant de la libération des parts sociaux dans un compte ouvert au nom de la société coopérative auprès d'une institution financière agréée ; 7-casier judiciaire des trois membres du conseil d'administration ou du Conseil générale (Président, secrétaire, trésorier) ; 8- Autorisation préalable requises s'agissant des activités règlementés (Santé, microfinance, mutuelle) 09-demande d'immatriculation 10- déclaration de la coopérative ; 11- frais d'immatriculation	<b>Montant à préciser 10000Francs à harmoniser</b>	
17	<b>Attestation d'Immatriculation des Sociétés coopératives</b>	Déclaration de création ou de mise en conformité de la Coopérative Déclaration de création ou de mise en conformité de la Coopérative ; Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) ou de mise en conformité de la Coopérative ; Liste de présence des Coopérateurs à l'AGC Liste des membres des organes (CG ou CA et CS) Photocopie du livret de compte ou du relevé d'identité bancaire de la société ; Coopérative provenant de la libération des parts sociales et précisant	<b>Prix 2.000F par immatriculation à harmoniser</b>	

		l'avoir du compte de la Coopérative Statuts de la Coopérative Règlement Intérieur de la Coopérative Preuve de l'existence juridique des personnes morales membres de la Coopérative (s'il y en a) ; Récépissé/quittance des frais relatifs à l'immatriculation		
<b>18</b>	<b>Dépôt d'acte de renonciation à la succession</b>	Acte notarié de renonciation à la succession	<b>À préciser</b>	<b>À préciser</b>
<b>19</b>	<b>Attestation de radiation</b>	Dernière date d'audiences		
<b>20</b>	<b>Dépôt de testament</b>	Testament écrit mis dans une enveloppe et scellé Trois témoins (un parent paternel, un parent maternel et un ami.	<b>À préciser</b>	<b>À préciser</b>
<b>21</b>	<b>Déclaration sur l'Honneur</b>	Toutes pièces d'identité nationale	<b>3500 F</b> <b>+</b> <b>Un timbre de 1200</b>	